



ASSOCIATION A.P.E.L

Programme IEV de Coopération Transfrontalière - Italie-Tunisie 2014-2020

Consultation° 02/2022

**Termes de référence pour la sélection
D'UN EXPERT EN STRATEGIE D'ENTREPRISE ET DE DEUX ASSISTANTS
DE RECHERCHE**

**PROJET
« CO.ART. LES BOUTIQUES DE L'ARTISANS DU FUTUR.
CONSTRUISONS ARTISANS DIGITAL »**

**Acronyme du projet
« CO.ART IS_2.1_035 »**



Art. 1 - Objet de l'appel

L'objet de ce Terme de référence (TdR) est d'organiser la sélection **D'UN EXPERT EN STRATEGIE D'ENTREPRISE ET DE DEUX ASSISTANTS DE RECHERCHE** pour faire une analyse territoriale préliminaire du secteur artisanal dans les gouvernorats de Tunis et de Bizerte, dans le cadre de la mise en œuvre du projet **CO.ART IS_2.1_035** financé par le programme de coopération transfrontalière Italie -Tunisie pour la période 2014-2020.

Les données collectées serviront à diriger le TRANSNATIONAL EQUIPE, composé de différents experts qui accompagneront les artisans sur des pistes d'innovation et d'incubation au sein de l'ATELIER créatif. Les filières d'innovation revêtent différentes formes et visent différentes cibles afin de toucher un nombre important et diversifié de bénéficiaires.

Le groupe de recherche est composé d'un chercheur et de 2 assistants. Le groupe construira une méthodologie d'enquête à la base d'un questionnaire préalablement établi. Le groupe peut apporter d'autres éléments d'enquête jugés utiles pour une meilleure analyse du secteur et des artisans/e.

Données globales de projet :

Suite à la décision de l'Autorité de Gestion du Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie - Tunisie 2014-2020 en date du : 07/08/2019, N°10812, le projet CO.ART IS_2.1_035 a été approuvé pour un montant total de **huit cent soixante mille cinq euros, (860.005,46¹€)** pour une période de 36 mois à partir du mois d'Août 2020, avec les partenaires listés ci-dessus :

Bénéficiaire Principal/Partenaire : La ville de ALCAMO (IT)

Partenaire 1 : Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement, A.P.E.L (TN)

Partenaire 2 : Union Tunisienne de Solidarité sociale, UTSS (TN)

Partenaire 3 : Consorzio ARCA (IT)

Le budget total des coûts directs éligibles de l'Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement A.P.E. L, - partenaire 1 du projet est de **cent soixante six mille quatre vingt quatorze euros 166.094,00 €**

Art. 2 –Méthodologie de préparation du PDP

L'analyse doit être élaborée selon l'itinéraire méthodologique décrit ci-après.

2.1. Diagnostic du secteur de l'artisanat

C'est une étape qui permet à l'équipe de chercheurs, prestataire de service de réaliser l'analyser

¹Correspondant a 90% de Contribution du Programme (ENI) et 10% de Co-financement.



territorial, de faire connaissance avec les divers acteurs du secteur et l'équipe du projet et d'engager le processus de collaboration et de concertation, qui devrait se traduire à ce stade par :

- ➔ Le partage d'informations et le développement d'une compréhension commune des objectifs du projet et des résultats attendus et de l'approche à appliquer (en rapport avec les termes de références ;
- ➔ L'identification des attentes spécifiques des divers artisans/e et des différents acteurs concernés ;
- ➔ Un diagnostic technique préliminaire basé sur l'exploitation des données de base sur le secteur artisanal dans les régions concernées

2.2 Diagnostic des entreprises :

Description des entreprises portant sur leur TAILLE DE L'ENTREPRISE, (petite, Moyenne ou grande, leur ACTIVITÉ : Industrie textile, Vêtements Cuir et chaussures, Métiers de l'alimentation à définir. Travail du verre et des céramiques, Fabrication d'objets divers et Autres à définir

2.3. Analyse des facteurs externes qui affectent les entreprises

On entend ici par les facteurs externes au niveau POLITIQUE (Instabilité du gouvernement, les mesures politiques de soutien dans le domaine de l'investissement, de la R&D et de l'entrepreneuriat) ECONOMIQUE (l'Accès à l'investissement, la Stabilité des prix, Accès au financement, la Baisse du chômage) SOCIO DEMOGRAPHIQUE ET CULTUREL (Égalité et mondialisation, Commerce en ligne, Influence de personnes célèbres : influenceurs, sportifs... Image physique, soucis de beauté, Changement de tendance du côté des consommateurs, produits avec une durée de vie plus courte.. Personnalisation et exclusivité du produit tendance, demandées par les clients TECHNOLOGIQUES.

(Numérisation et connectivité du système, Investissement dans les technologies émergentes, Automatisation des processus, Développement des réseaux sociaux et d'Internet et Déploiement e-commerce) et ECOLOGIQUE (Restrictions et contrôle de l'élimination des déchets et Pression socio-environnementale des clients)

2.4 Analyse de l'effet du Covid19 sur l'entreprise Positivement, les revenus ont augmenté

Positivement, investissement dans l'adaptation de nouvelles machines pour couvrir les nouvelles demandes du marché, Négativement, perte de clients réguliers, diminution des employés, Perte de clients internationaux et AUTRE.

2.5 Analyse des facteurs de l'évolution de l'entreprise par ordre d'importance :

- Augmentation des ventes
- Amélioration de la productivité
- Différenciation des concurrents
- Réduction des coûts
- autres

2.6 Analyse des nouveaux axes de recherche sur des produits innovants entrepris par les entreprises :

- Nouveaux matériaux



- Nouveaux appareils électroniques,
- Utilisation et conception numérique
- Utilisation de technologies durables
- Design moderne
- Autres

2.7 Analyse des outils de marketing et de communication préconisés :

- Le marché local et traditionnel
- Le marché local et créatif
- De nouveaux marchés stratégiques
- Développement de l'entreprise
- Mener une politique d'internationalisation
- Autres

2.8 Analyse du domaine de DESIGN :

- collaboration avec des designers et des créatifs
- le **DESIGN** est facteurs de différenciation de mes produits
- mise à jour de la conception de mon produit
- besoin d'aide pour améliorer la conception de mon produit
- implémentation des technologies innovantes dans la conception de mes produits

2.9 Analyse des produits utilisés et leur impact sur l'environnement

2.10 les nouvelles mesures à déployer dans l'entreprise (Entraînement, Collaboration externe, financement, Subventions, autres) et leur utilité en rapport avec :

- la Recherche et Développement
- La durabilité
- Les nouvelles technologies
- Les nouveaux produits
- Nouveaux procédés

2.11 Analyser la disponibilité des entreprises à la participation aux séminaires du projet CO.ART, la collaboration pour créer des synergies avec d'autres entités ou la réception d'informations sur le projet

Art.3 –Elaboration du rapport du Diagnostic : Ce rapport sera rédigé en langue française en deux versions, provisoire et finale. Des dispositions matérielles (séances au bureau, répartition du travail, ...) devront être prises pour faciliter la réalisation de la mission. Ce rapport devra comprendre des annexes (textes, données statistiques, questionnaires, etc...), pour capitaliser le travail accompli. Un plan de rédaction sera établi au préalable et soumis à la Direction du projet pour approbation.

Art.4 Conditions de participation

L'expert en stratégie d'entreprise doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

4.1 Conditions générales :



- L'expert en stratégie d'entreprise doit être un expert-indépendant ou un bureau d'étude agréé à la date limite de la réception des offres.
- L'expert en stratégie d'entreprise peut associer à son offre deux assistants qui doivent être qualifiés pour l'assister et faire partie du groupe de travail
- Pour les bureaux d'étude, l'équipe intervenante doit comprendre au moins un membre ayant la qualité d'expert en stratégie d'entreprise.
- Le participant ne doit pas, à la date limite de la réception des offres, être en train d'accomplir des tâches spéciales liées au suivi, à l'organisation, à l'assistance-conseil dans l'organisation concernée.
- Le participant ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.

4.2 Conditions professionnelles :

Le signataire des rapports de l'analyse doit être un expert indépendant en stratégie d'entreprise ou membre d'un bureau d'étude agréé agissant en Tunisie. Il s'engage à réaliser la mission conformément aux normes et à la déontologie exposées dans les TdR du contrat de subvention.

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis lancé par l'Association A.P.E.L

L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.

Art. 5 - Modalités de soumission

Les experts en stratégie d'entreprise ou les bureaux d'étude doivent envoyer leurs dossiers par voie postale ou les remettre directement au bureau d'ordre de l'A.P.E.L contre décharge, à l'adresse indiquée dans l'avis.

La date et l'heure limites de la réception des offres est fixée dans l'avis le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Les offres parvenues après la date et l'heure mentionnées ne seront pas prises en considération.

La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés.

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.

Le participant soumet l'offre avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature.

Toutes les pages des Termes de référence doivent être paraphées. La dernière page doit contenir la date, la signature et le cachet du participant.

L'enveloppe doit mentionner la spécification suivante : **Sélection d'un Expert en**



Stratégie d'Entreprise et de deux Assistants de recherche dans le cadre du projet « CO.ART IS_2.1_035. » - A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation -.

Est rejetée toute offre :

- Parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
- Non fermée.
- Dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou qui ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 4 des présents TdR.
- Ne répondant pas aux termes de référence ou dont le participant y a apporté des modifications.
- Dont l'expert signataire des rapports ne figure pas parmi l'équipe intervenante.

Art. 6 - Pièces constitutives de l'offre

Le dossier comprend obligatoirement les pièces suivantes :

Les documents administratifs et techniques	Les obligations du participant
- Les TdR	Dûment signés, paraphés et portant le cachet du candidat (du bureau).
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'était pas employé par les partenaires tunisiens du projet CO.ART IS_2.1_035 ou qu'il se sont passés au moins 5 ans de la fin de la relation de travail au sein de l'organisation	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant, portant son engagement à signer l'offre et les rapports de mission et qu'il est un représentant du bureau d'étude (pour les bureaux d'étude)	Déclaration portant signature de l'expert en stratégie d'entreprise, le cachet du cabinet et la date.
Une copie du diplôme de l'expert en stratégie d'entreprise (des diplômes universitaires) et diplômes de qualification pour les deux assistants	-----
- CV du/es participant/s (expert et Assistants)	CV portant la signature de/s



présentant l'expérience en matière de diagnostic et d'analyse (les CV de tous les membres de l'équipe pour les bureaux d'étude répondant à cet appel)	participants (pour les CV des membres de l'équipe du bureau d'étude, ils doivent comporter leurs signatures.
- La liste de l'équipe intervenante (pour les bureaux d'étude)	Liste portant signature de l'expert en stratégie d'entreprise, le cachet du cabinet et la date
- La liste des organisations auprès desquelles, le participant a réalisé une mission d'analyse dans le cadre de projets de coopération	La liste doit porter la signature du participant, son cachet et la date NB : les missions qui ne sont pas appuyées par des justificatifs (contrats, note d'honoraire...) ne sont pas prises en compte dans la note attribuée par la commission
Les documents financiers	Les obligations du participant
- L'offre financière doit être présentée pour l'ensemble de la mission et compilée en toutes lettres et en chiffre en dinar tunisien et ne peut excéder le budget alloué <u>des coûts directs éligibles inscrits au budget</u> des partenaires tunisiens.	Dûment signée, visée et portant le cachet du candidat (ou du bureau).

Art. 7 - Examen des candidatures

Les candidatures présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection de l'expert et de ses assistants sont examinées par la Commission compétente auprès du Partenaire 1 du projet **CO.ART IS_2.1_035**. Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

La commission compétente peut inviter Le cas échéant, par écrit (fax, e-mail, lettre...), les participants qui n'ont pas présenté tous les documents administratifs et techniques requis à compléter leurs offres dans les sept jours (ouvrables) suivant la date de la demande, par courrier ou en les déposant au bureau d'ordre de l'A.P.E. L

L'offre est exclue en cas de non-respect du délai supplémentaire ou en cas de la non-présentation des documents requis.

Art. 8 - Méthodologie de dépouillement des offres

8.1 Offre technique :

La Commission évalue les offres techniques des candidats et attribue une note technique (NT) suivant les critères suivants :

Les critères d'évaluation	Le barème d'évaluation	Nombre de points
Expérience et ancienneté dans l'exercice de missions similaires de diagnostic et d'analyse territoriale liées au domaine de la mission des présents TdR;	<ul style="list-style-type: none"> Moins de 03ans :30 points Entre 03et 07ans: 35 points Au-delà de 07ans: 40 points 	40
Nombre de missions en tant qu'expert en stratégie d'entreprises dans des projets de développement (national, régional, multilatérale, bilatérale...).	<ul style="list-style-type: none"> 10 points pour chaque mission dans la limite de 60 points² 	60
Le Total		100

8.2 Offre financière :

La commission classe les offres financières d'une façon croissante. Elle attribue la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre le moins disant. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

Exemple :

Supposons que 4 offres financières sont parvenues au l'A.P.E.L. comme suit :

N° de l'Offre	Montant (Milles Dinars)
1	65
2	40
3	20
4	85

Le nombre de points octroyés à chaque offre sera comme suit :

Offres (Classées par ordre croissant)	Montant (Milles Dinars)	Nombre de points

²Ne seront prise en compte par la commission que les missions dont l'expert apporte une pièce justificative de son accomplissement (contrat, convention, note d'honoraire...)

3	20	100
2	40	50
1	65	30,77
4	85	23,53

Et ce en appliquant la formule suivante (pour cet exemple) : $100 * 20 / OF$

8.3 Note globale :

La note globale (NG) est calculée selon la formule suivante :

$$NG = (NT + NF) / 2$$

La Commission compétente sera responsable de :

- Arrêter la liste de candidats qui ne sont pas admis, en précisant la raison de l'exclusion. Les participants non retenus ne pourront contester, pour quelques motifs que ce soit, le bien fondé du choix de la commission, ni être indemnisés de ce fait.
- Arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes correspondantes).

La commission se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

Le Président de l'Association A.P.E.L

Med Kamel HAJ SASSI

Le Responsable du projet

Med Salah MANSOURI

